



La News' de Santé et Prévention BTP 35

À LA UNE

Santé et Prévention BTP 35 certifié niveau 1 de la norme SPEC 2217



Nous sommes fiers d'annoncer que notre service Santé et Prévention BTP 35 a obtenu la certification SPEC 2217 Niveau 1.

Cette reconnaissance atteste de notre engagement à offrir aux entreprises et aux travailleurs du secteur du BTP et des Carrières un accompagnement de qualité, adapté aux spécificités et aux risques de leur métier.

La SPEC 2217 – niveau 1 dans ses grandes lignes :

Le NIVEAU 1 encadre la phase d'engagement des procédures par la mise en œuvre des moyens humains, organisationnels et fonctionnels que Santé et Prévention BTP 35 a déployés pour répondre aux exigences.

En clair, il s'agit de :

- ▶ **valoriser** la qualité de l'ensemble des prestations de l'offre socle de service proposés à nos entreprises adhérentes,
- ▶ **garantir** notre conformité aux exigences réglementaires,
- ▶ **attester** de notre volonté d'engagement dans une démarche d'amélioration continue.

Ce que cela signifie pour les entreprises et salariés du BTP : Bien plus qu'une formalité administrative, cet audit incarne notre engagement envers :

- Une expertise renforcée en prévention des risques professionnels
- Un accompagnement santé-sécurité adapté aux risques du chantier
- Une reconnaissance officielle de la qualité de nos services

Cette certification est le fruit d'un travail collectif et de l'engagement de toute notre équipe. Un grand merci à nos collaborateurs et à nos partenaires pour leur implication !

Franck GALLÉE nouveau Directeur de Santé et Prévention BTP 35

Présentez-vous en quelques mots :

Je suis originaire de la région rennaise, marié, nous avons trois grands enfants 28, 28 et 26 ans. Je suis passionné de sport principalement les sports collectifs et la course à pied. Dès que je le peux je m'évade dans la nature en courant ou sur mon VTT avec des amis. Nous apprécions également beaucoup la Corse.



Quel est votre parcours avant d'arriver chez Santé et Prévention BTP 35 ?

J'ai effectué tout mon parcours professionnel dans le médico-social et sanitaire. J'exerce des fonctions de direction depuis une trentaine d'années.

J'ai eu la chance d'explorer de nombreux secteurs : la protection de l'enfance, tous types de handicap chez les enfants et les adultes...

J'ai été marqué par de très belles histoires et leçons de vie.

Qu'est-ce qui vous a motivé à présenter votre candidature pour le service du BTP ?

L'opportunité d'explorer un nouveau secteur d'activité, découvrir de nouvelles manières de pratiquer, de nouvelles logiques internes et externes.

Qu'est ce que vous préférez dans votre travail ?

J'ai toujours travaillé dans le secteur Associatif. J'apprécie œuvrer au sein d'un collectif, développer les relations humaines, contribuer aux réflexions stratégiques, piloter et participer à la réussite d'un projet commun au service d'une cause.

Pour terminer, vous êtes plutôt crêpe ou galette ?

Les deux ! La galette saucisse évidemment mais je ne peux terminer sans une note sucrée alors on ajoutera une crêpe aux pommes avec un peu de caramel au beurre salé !

OUVERTURE DU CENTRE DE SAINT-MALO



Nouveau centre à Saint-Malo : une présence désormais sur tout le territoire d'Ille-et-Vilaine

Toute l'équipe de Santé et Prévention BTP 35 est heureuse de vous annoncer l'ouverture de son nouveau centre à Saint-Malo.

Cette implantation marque une étape importante dans notre offre de services :

être présents au plus près de l'ensemble des entreprises adhérentes et de leurs salariés sur l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine.

Avec ce nouveau centre, nous affirmons notre volonté d'accompagner les entreprises du BTP et des Carrières, où qu'ils se trouvent, en leur offrant un service de proximité, adapté à leurs besoins en prévention des risques professionnels et en santé au travail.

Notre équipe pluridisciplinaire, composée :

- > d'un médecin du travail,
- > d'une assistante médicale,
- > d'une infirmière,
- > et d'un préventeur,

est mobilisée pour **accueillir, conseiller et accompagner** les adhérents du secteur mallouin dans leurs démarches de prévention, avec le même engagement et la même exigence de qualité qui font notre force.

NOUVELLE DOCUMENTATION

Le catalogue des sensibilisations est arrivé !

Vous souhaitez l'intervention de nos équipes pluridisciplinaires dans votre entreprise ?

Vous voulez sensibiliser vos équipes aux risques professionnels auxquels elles sont exposées ?



Consultez notre catalogue des sensibilisations et prenez rendez-vous sur notre site internet !



ICI

Entretien avec Frédérique et Camille, ASST au service SP BTP 35

Comment êtes-vous devenue Assistante en Santé et Sécurité au Travail (ASST) ?

Camille : J'ai été assistante médicale pendant 13 ans avant, j'avais envie de changer et le métier d'ASST m'attirait fortement. J'ai suivi une formation de 6 mois sur Paris chez Afometra et me voilà ASST depuis 1 an au service.

Frédérique : Comme Camille j'ai été 13 ans assistante médicale, je travaillais avec une collègue déjà ASST ici au service qui m'a donné envie de découvrir le métier. J'ai suivi une formation au CNAM sur Angers de 9 mois. Je suis ASST depuis presque 9 ans au service.

L'objectif de la réforme de la santé au travail de 2021 nous oblige à renforcer la prévention en entreprise afin de prévenir la désinsertion professionnelle et d'améliorer le suivi individuel des salariés.



Frédérique



Camille

En quoi consiste votre métier ?

Nous avons trois missions principales :

- Contribuer à la promotion de la prévention et de la santé au travail et des prestations du service, en priorité auprès des adhérents du service dont l'effectif n'excède pas 20 / 22 salariés.
- Établir un premier repérage des risques professionnels et définir les besoins en santé au travail de ces TPE, par la réalisation des fiches d'entreprises.
- Participer à l'organisation et à l'administration de projet de prévention, par exemple la participation à des groupes de travail en lien avec notre cœur de métier.

Les médecins du travail nous missionnent pour différentes tâches telles qu'élaborer des Fiches d'Entreprise (FE), qu'elles soient initiales ou pour une mise à jour, ou faire des études de poste pour une éventuelle inaptitude d'un salarié à son poste de travail.

C'est à ce moment-là, que nous faisons le point avec l'adhérent sur les risques professionnels auxquels sont exposés ses salariés, puis nous faisons une restitution par écrit dans la FE. C'est un moment privilégié avec l'adhérent, cela nous permet de récolter un maximum d'informations pour établir cette fiche d'entreprise et faire des préconisations pour renforcer la prévention.

Le rôle de l'ASST consiste à n'intervenir qu'auprès des petites entreprises d'une vingtaine de salariés (ce qui représente environ 80% de nos entreprises adhérentes), contrairement aux IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) qui vont à la rencontre des entreprises de plus de 20 salariés. Les IPRP ont un champ d'intervention plus élargi notamment sur des domaines spécifiques (amiante, silice...)

Cela dépend des secteurs des médecins du travail et des entreprises dont ils ont la charge.

À quelle fréquence vous déplacez-vous en entreprise et comment y êtes-vous accueillie ?

En moyenne nous faisons une visite par jour, que ça soit avec une rencontre employeur dans les locaux professionnels, puis à la suite, une visite des locaux, de l'atelier / du dépôt.

À la suite de cet échange avec l'employeur, l'observation de salariés en poste sur un chantier est souhaitable pour observer une activité représentative de l'entreprise rencontrée. La plupart du temps c'est à la demi-journée en comptant le temps d'éloignement du chantier.

Il faut ensuite se laisser un temps de rédaction incontournable, pour établir la fiche d'entreprise qui est relue, complétée et validée par le médecin du travail avant transmission à l'adhérent.

Nous sommes toujours bien accueillis en entreprise. L'adhérent est informé préalablement et connaît très bien l'objet de notre venue. Nous sommes là pour l'accompagner dans sa démarche d'évaluation des risques professionnels et prévenir aussi au maximum les accidents du travail. Notre approche bienveillante et pédagogique aide le responsable à renforcer la prévention dans son entreprise.

Quel regard portez-vous sur votre métier ?

Frédérique : C'est un métier passionnant et diversifié, qui permet des rencontres toujours différentes, variées, avec des activités multiples, riches et avec beaucoup de contact.

Camille : Il n'y a pas un jour qui se ressemble, même dans la rédaction, pour un métier semblable, tous ont une technique différente avec des façons de faire différentes.



Qu'est-ce qui vous a le plus marqué dans votre métier ces dernières années ?

À une époque, les médecins connaissaient mal ou peu notre métier. Nous rédigeons des comptes-rendus et les médecins les FE.

Les médecins du travail se déplacent moins qu'avant. De notre côté, nous créons le lien avec l'adhérent. Cela facilite le lien avec les salariés lors des visites médicales : le médecin a une information plus précise sur l'entreprise (matériel en place, organisation, techniques de travail, besoins...). Cette fiche d'entreprise est essentielle pour un médecin du travail qui s'appuie sur ce document lors de ses échanges avec les employeurs (notamment en cas de procédure d'inaptitude ou d'aménagement au poste de travail pour favoriser le maintien en emploi).

Les médecins du travail s'appuient sur notre premier repérage des risques professionnels, nous en échangeons oralement avec le médecin lors de

notre retour d'entreprise et nous lui restituons au mieux, les éléments relevés, dans la fiche d'entreprise qui est établie.

Les adhérents sont ouverts aux échanges avec nous, ils répondent aisément aux questions concernant leurs pratiques, afin d'appréhender au mieux leurs activités.

Tout cela crée un climat de confiance qui permet d'engager un lien avec l'adhérent qui, après notre rencontre, nous sollicite plus facilement pour d'autres accompagnements en termes de prévention des risques.

Quelles sont les compétences et qualifications requises pour réussir dans ce domaine ?

Il faut avoir le sens du relationnel, de l'observation et de l'écoute. Nous devons également faire preuve de rigueur dans la rédaction des fiches d'entreprises afin d'objectiver avec précisions toutes nos observations. Nous devons par ailleurs faire preuve d'organisation et d'autonomie dans nos missions. Nous travaillons en équipe pluridisciplinaire (médecin, infirmière, IPRP, ergonome, équipe support de notre structure), et nous devons nous adapter régulièrement aux contraintes imposées par les aléas de la profession : horaires de RDV fixés en fonction des possibilités de l'adhérent, changement d'horaires au dernier moment, visites de chantiers reportés, décalés, annulés...



Quels sont les principaux défis auxquels vous êtes confronté dans votre métier ?

L'organisation ! Il est essentiel de faire preuve d'organisation afin de réguler la charge mentale en lien avec notre activité quotidienne : un entretien doit être préparé avec minutie.

En amont de l'intervention, nous faisons systématiquement une veille sur leur site web ou sur l'activité à observer. Puis un support est établi afin de pouvoir questionner au mieux l'employeur (en lui faisant perdre le moins de temps possible tout en récoltant le plus d'informations afin de ne passer à côté d'aucun risque si possible).

Ensuite, nous préparons des documents, plaquettes ou brochures pour étoffer notre discours lors de l'entretien avec l'employeur et ainsi lui présenter toute l'étendue de notre offre de service.

Quels sont les aspects les plus gratifiants de votre domaine ?

Les « merci », « contents de vous avoir rencontré » et surtout quand nos observations servent à renforcer concrètement la prévention dans l'entreprise.



Y a-t-il des ressources, des livres ou des mentors que vous recommandez pour ceux qui souhaitent se lancer dans cet emploi ?

Il y a de nombreuses ressources pour se documenter dont les sites internet de l'INRS** et de l'OPPBT*** qui représentent des sources inépuisables d'informations sur la prévention des risques professionnels.

Il y a les collègues qui exercent les métiers de prévention (ASST, IPRP, Ergonome...), nous savons que nous pouvons compter sur eux si nous avons des questions techniques et également sur les autres membres de l'équipe pluridisciplinaires (médecins du travail, infirmières).



Pouvez-vous partager une anecdote ou une expérience marquante de votre carrière ?

Camille : Moi le problème ce sont les animaux ! J'en ai peur... Quand il y a des chiens dans une entreprise c'est mon angoisse.

Un jour j'avais rdv dans une entreprise, le bureau était installé dans un mobil-home avec un gros chien, gentil mais collant. L'adhérent était compréhensif mais il y avait aussi un perroquet et un chat. J'ai dû prendre beaucoup sur moi surtout que le perroquet parlait très fort par-dessus mes questions que je posais à l'adhérent ! (rires)

Frédérique : Parfois nous voyons des outils détournés de leur usage ; un balai fabriqué maison avec un manche en rail de fer et une brosse scotchée au bout !

Au début de mon activité, il m'est arrivée de m'adosser contre un mur pour prendre du recul sauf que... le mur était fraîchement peint, la boulette ! j'avais saccagé le boulot du peintre ! Je ne savais plus où me mettre... (rires)

Ou une autre fois, je suis avec l'employeur et il me propose de m'emmener sur le chantier, j'accepte volontiers sauf que... il ne m'avait pas précisé qu'il y avait 3h de route pour s'y rendre ! Je ne vous dis pas à quelle heure je suis rentrée chez moi... (rires)



**INRS : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles - www.inrs.fr

***OPPBT : Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics - www.oppbt.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ADHÉRENTS 2025



Santé et Prévention BTP 35 vous convie à
l'Assemblée Générale Ordinaire
des adhérents le

 **Lundi 23 juin à 14h**

**dans les locaux du service situés
1 allée du Bâtiment - Rennes**

À VOS AGENDAS

Votre service de prévention et de santé au travail vous propose des ateliers de prévention en présentiel dans ses différents centres.

AMIANTE SOUS-SECTION 4 : QUE FAIRE ?

 19 juin 2025

 10h00 - 11h30

 2 RUE DE LA CROIX DESILLES
35400 SAINT-MALO



S'INSCRIRE

AIDE À LA RÉALISATION DU DOCUMENT UNIQUE : en partenariat avec l'OPPBTP

 19 juin 2025

 9h - 12h

 1 ALLÉE DU BÂTIMENT
35000 RENNES



S'INSCRIRE

PRÉVENTION DES TMS - GESTES ET POSTURES

 27 juin 2025

 08h30 - 12h30

 15 RUE DU BAS VILLAGE
35510 CESSON-SÉVIGNÉ



S'INSCRIRE

PRIMO ADHÉRENT : découvrir l'intégralité de notre offre de services

 23 septembre 2025

 13h30 - 14h30

 1 ALLÉE DU BÂTIMENT
35000 RENNES



S'INSCRIRE

Santé et Prévention BTP 35
1 Allée du Bâtiment - 35 000 RENNES

www.santeprevention35.fr